MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU le
- 6 JUIL. 2026
Rép:

La Ministre

Paris, le 02 JUIL. 2026

Nos Réf. : D-26-013979 / DDC-DREG-CP / HT
Vos Réf. : votre courrier du 16 juin 2026

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les inquiétudes exprimées par les acteurs bretons du secteur sanitaire, social et médico-social concernant les conditions de financement et le maintien des places de formation en soins infirmiers en Bretagne.

Vous le savez, le Gouvernement travaille étroitement avec les régions afin de bâtir un schéma de financement permettant à la fois de sécuriser rapidement l'ouverture de places en Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et de répondre pleinement aux exigences de conditionnalité fixées par le Premier ministre dans son courrier adressé aux présidents de région en décembre 2025.

L'objectif est constant : garantir, de manière très concrète, des ouvertures de places dès la rentrée 2026, dans un calendrier particulièrement contraint du fait de Parcoursup, tout en assurant un cadre de financement lisible et soutenable, tant pour les régions que pour l'État.

Je tiens à réaffirmer que l'État tient pleinement ses engagements. En effet, le schéma de financement est désormais sécurisé et sa mise en œuvre est effective. Ainsi, un premier versement est intervenu dès le mois de mai, à hauteur de 50 % de l'enveloppe nationale de 215 M€, représentant 4,6 M€ pour la Bretagne. Un second versement, correspondant à 25 % de cette enveloppe, sera versé courant du mois de juin, pour un montant supplémentaire de 1,7 M€ au bénéfice de la région. Il s'agit d'un signal fort et sans ambiguïté, destiné à accompagner les ouvertures de places sur Parcoursup.

Par ailleurs, l'Etat s'engage à poursuivre le financement en 2027 pour les places en formation effectivement ouvertes à la rentrée 2026. Il devra se traduire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027.

Conformément à la logique de conditionnalité, le solde de 25 % sera versé à la rentrée, en fonction des ouvertures effectives de places. Je le rappelle, cette approche est conforme aux principes posés dans le courrier du Premier ministre. Malgré ces engagements respectés de l'Etat, il manque 3000 places d'IFSI par rapport au protocole d'accord signé en 2022 entre l'Etat et les régions dont 300 liées au manque d'ouverture de places en Région Bretagne.

.../...

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Permanence parlementaire
11 rue de Kerzouar - BP 30089
29290 SAINT-RENAN

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies et https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies

J'ai pleinement conscience du besoin de visibilité pluriannuelle. Il s'agit d'un point important sur lequel le Gouvernement travaille activement, afin de sécuriser les trajectoires de financement des formations paramédicales et infirmières au-delà de 2027. C'est pourquoi, je me suis engagée avec Madame Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, dans un courrier du 5 mai 2026 à l'attention de Madame Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, à poursuivre les financements IFSI en 2027.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphanie RIST